

Vu le code de l'éducation, et notamment ses articles :

- L 712-2,

- L 613-2

- D 612-2 à D 612-18 relatifs à l'inscription des étudiants dans les universités,

Vu le décret n°2011-1169 du 22 septembre 2011 portant création de l'Université de Lorraine,

Vu la délibération du Conseil d'Administration de l'Université de Lorraine en date du 13 mars 2018 créant le Diplôme d'Université Multiscale Matériels,

Vu la Proposition de Monsieur le Directeur de l'École Nationale Supérieure des Mines de Nancy,

Vu le procès-verbal de proclamation des résultats de l'élection du Président de l'Université de Lorraine en date du 23 mai 2017,

ARRÊTE

Article 1 :

Sont nommés en tant que membres de la commission pédagogique du DU Multiscale Matériels, chargée de se prononcer pour l'admission en DU au titre de l'année universitaire 2022-2023 :

- M. LE SOLLEUZ Antoine, Directeur des Etudes, Président
- Mme GAUDRY Emilie, Professeur
- M. DAHOUN Abdesselam, Professeur,
- M. BARRAT Silvère, Professeur
- M. ALLAIN Sébastien, Professeur
- M. LENOIR Bertrand, Professeur

Article 2 :

Le Directeur de l'École Nationale Supérieure des Mines de Nancy est chargé de l'application du présent arrêté qui sera notifié aux personnes concernées et affiché à la Présidence, sur le site internet de l'université et au sein de la composante.

Fait à Nancy, le 29 octobre 2021

Le Président de l'Université de Lorraine

Pierre MUTZENHARDT



Affiché le : 1 5 MARS 2022

Transmis au Recteur, Chancelier des universités le :

1 5 MARS 2022